

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 69 Pouvoirs : 5 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis, VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric). <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

Dépôt sur
www.terresdargentan.fr
en date du 23/01/2024

CC-2023-169	Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) au 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de Terres d'Argentan Interco et ses budgets annexes
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu l'article 106 III de la loi n° 2019-9941 du 7 août 2015 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-132 du 5 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant que la collectivité doit adopter un règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant que ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la collectivité et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenants dans le cycle budgétaire ;
Considérant que ce règlement pourra être actualisé en fonction des dispositions législatives et réglementaires, et pour tenir compte de la nécessaire adaptation des règles de gestion ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération, applicable dès le 1^{er} janvier 2024.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président

A blue ink signature, appearing to read 'F. Leveillé', is written over a faint circular stamp.

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 69 Pouvoirs : 5 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis, VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric). <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-170	Durée d'amortissement des immobilisations inscrites à l'actif de Terres d'Argentan Interco

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-3 et R.2321-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° D2017-178 du 26 septembre 2017 adoptant les modalités de durée d'amortissement selon l'instruction budgétaire M14 ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs qui prévoit que l'amortissement « *prorata temporis* » est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité ;
Considérant la nécessité d'adopter un cadre fixant les durées d'amortissement en fonction de la nomenclature M57 au sein de la collectivité ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger, à compter du 1^{er} janvier 2024, la délibération n° D2017-178 du 26 septembre 2017.

Article 2

D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024, les durées suivantes pour la constatation des amortissements des biens inscrits à l'actif :

Immobilisations incorporelles

NATURE	COMPTES	DURÉE
Frais d'études d'élaboration, de modifications et de révisions de documents d'urbanisme	202	5 ans
Frais d'études relatifs à des opérations abandonnées	2031-2032-2033	5 ans
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études	2041-2042-2043-2044	5 ans
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations	2041-2042-2043-2044	15 ans
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des infrastructures d'intérêt national	2041-2042-2043-2044	30 ans
Concessions et droits similaires	205	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	208	5 ans

Immobilisations corporelles

NATURE	COMPTES	DURÉE
Terrains – A l'exception du compte 2114 « Terrains de gisement » amortissable sur 15 ans.	211	Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains – A l'exception du compte 2121 « Plantations d'arbres et arbustes » amortissable sur 15 ans.	212	Non amortissable
Constructions – A l'exception du compte 21321 « Immeubles de rapport » amortissable sur 30 ans et des agencements s'y rapportant.	213	Non amortissable
Constructions sur sol d'autrui	214	Durée du bail
Installations, matériel et outillage techniques – A l'exception des comptes 2151 « Réseaux de voirie » et 2152 « Installations de voirie » qui seront non amortissables.	215	15 ans
Biens historiques et culturels - Biens sous-jacents	21611 - 21621	Non amortissable
Biens historiques et culturels immobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	21612	20 ans

Biens historiques et culturels mobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	21622	15 ans
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	217	Non amortissable
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	5 ans
Matériel de transport véhicules légers	21828	5 ans
Matériel de transport véhicules lourds	21828	8 ans
Matériel informatique	2183	4 ans
Matériel de bureau et mobilier	2184	10 ans
Matériel de téléphonie	2185	4 ans
Cheptel	2186	3 ans
Autres matériels et outillage industriel	2188	10 ans

Subventions d'investissement

Les subventions au compte 131 et 133 sont amorties sur le même nombre d'années que le bien amorti.

Article 3

D'amortir ces immobilisations selon le mode d'amortissement linéaire au « *prorata temporis* ».

Article 4

De fixer à 2 500 € le seuil de valeur des immobilisations en-deçà duquel l'amortissement s'effectue sur un an.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 69 Pouvoirs : 5 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 16.01.24	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis, VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric). <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine. (annule et remplace)
CC-2023-171	Budget principal – Décision modificative n° 3 pour 2023

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2023 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
OPERATIONS REELLES							
Chapitre ou opération	Intitulé	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestioneur	Montant
020	Depenses imprévues	020	Depenses imprévues	01	Opérations non ventilables	FIN	-6 767,00
Op. 48	Réseau EP' géoréferencement	2031	Frais d'études	814	Eclairage public	VOI	1 000,00
Op 1003	Autres opérations de voirie	21751	Réseaux de voirie	822	Voie communale et routes	VOI	-1 000,00
Op 96	OPAH Centre ville Argentan	20422	Bâtiments et installations	824	Autres opérations d'aménagement urbain	CDV	6 700,00
4581	Opérations sous mandat	458127	Rehabilitation de l'axe Koenig-Carnot	824	Autres opérations d'aménagement urbain	URB	1 770,00
4581	Opérations sous mandat	45811	Plantation haies bocagères 2013-2014	01	Opérations non ventilables	FIN	1 870,00
SOUS-TOTAL							3 573,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION							
Chapitre	Intitulé	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestioneur	Montant
041	Opérations patrimoniales	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre de mises à disposition	824	Autres opérations d'aménagement urbain	URB	3 420,00
		204422	Bâtiments et installations	01	Opérations non ventilables	FIN	253,00
		204422	Bâtiments et installations	01	Opérations non ventilables	FIN	6 465,00
		458125	Plantation haies bocagères 2018-2019	01	Opérations non ventilables	FIN	6 970,00
SOUS-TOTAL							17 108,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION							
Chapitre	Intitulé	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestioneur	Montant
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	281721	Plantations d'arbres et arbustes	01	Opérations non ventilables	FIN	697,00
SOUS-TOTAL							697,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT							21 378,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
OPERATIONS REELLES							
Chapitre ou opération	Intitulé	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestioneur	Montant
021	Virement à la section de fonctionnement	021	Virement à la section de fonctionnement	01	Opérations non ventilables		2 500,00
4582	Opérations sous mandat	458227	Rehabilitation axe Koenig-Carnot	824	Autres opérations d'aménagement urbain	URB	1 770,00
SOUS-TOTAL							4 270,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION							
Chapitre	Intitulé	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestioneur	Montant
041	Opérations patrimoniales	2031	Frais d'études	824	Autres opérations d'aménagement urbain	URB	3 420,00
		458223	Plantation haies bocagères CDC Courbes de l'Orne	01	Opérations non ventilables	FIN	253,00
		21721	Plantation d'arbres et arbustes	01	Opérations non ventilables	FIN	6 970,00
		458225	Plantation haies bocagères 2018-2019	01	Opérations non ventilables	FIN	6 465,00
SOUS-TOTAL							17 108,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION							
Chapitre	Intitulé	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestioneur	Montant
SOUS-TOTAL							0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT							21 378,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
75	7588	Autres produits dives de gestion courante	020	Administration générale de la collectivité	FIN	1 870,00
SOUS-TOTAL						1 870,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
042	7811	Reprise sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	01	Opérations non ventilables	FIN	697,00
SOUS-TOTAL						697,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						2 567,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	01	Opérations non ventilables		2 500,00
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	01	Opérations non ventilables	FIN	-57 183,00
012	6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	020	Administration générale de la collectivité	GRH	40 000,00
011	62875	Personnel affecté aux communes membres du GFP	020	Administration générale de la collectivité	GRH	-40 000,00
65	6521	Déficit des budgets annexes	90	Interventions économiques	FIN	57 250,00
SOUS-TOTAL						2 567,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						2 567,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 69 Pouvoirs : 5 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis, VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric). <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

CC-2023-172	Budget annexe Restauration collective – Décision modificative n° 1 pour 2023
-------------	--

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2023 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT						0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	01	Opérations non ventilables		-3 300,00
011	615221	Bâtiments	251	Hébergement et restauration scolaire	TEC	2 706,00
			64	Crèches et garderies		264,00
			96	Aides aux services publics		330,00
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						0,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 69 Pouvoirs : 5 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 16.01.24	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis, VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric). <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

(annule et remplace)

CC-2023-173	Budget annexe Assainissement collectif – Décision modificative n° 3 pour 2023
-------------	---

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
75	7588	Autres				2 459,10
SOUS-TOTAL						2 459,10
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
						2 459,10
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement			FIN	2 459,10
SOUS-TOTAL						2 459,10
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
						2 459,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
021	021	Virement à la section de fonctionnement			FIN	2 459,10
SOUS-TOTAL						2 459,10
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
TOTAL						2 459,10
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre ou opération	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
458	458118	Réage St Benoît				2 457,44
	458123	Moulins raccordements				0,77
	458126	Boischampré raccordements				0,89
SOUS-TOTAL						2 459,10
TOTAL						2 459,10

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Frédéric LEVEILLE

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 69 Pouvoirs : 5 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADÉ Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis, VALLET Serge (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric). <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-174	Budget annexe SPANC – Décision modificative n° 2 pour 2023

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2023 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1
D'adopter la décision modificative suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT						0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
011	617	Etudes et recherches			ASS	-8 280,00
SOUS-TOTAL						-8 280,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
040	6811	Dotation aux amortissements				8 280,00
SOUS-TOTAL						8 280,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
042	28051	Concessions et droits similaires				8 280,00
SOUS-TOTAL						8 280,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT						8 280,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre ou opération	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
020	020	Dépenses imprévues d'investissement				8 280,00
SOUS-TOTAL						8 280,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT						8 280,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 70 Pouvoirs : 4 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 73 Contre : 1 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

CC-2023-175	Budget annexe Interventions économiques – Décision modificative n° 3 pour 2023
-------------	--

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances en date du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix (1contre), décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
70	70878	Vente de produits et prestations de services	90	Interventions économiques	FIN	-14 230,00
74	74751	Participation GFP de rattachement			FIN	57 250,00
75	7521	Autres produits de gestion courante			FIN	-43 020,00
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT						0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						0,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 70 Pouvoirs : 4 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

CC-2023-176

Budget annexe Zone d'activité Saint-Nicolas – Décision modificative n° 2 pour 2023

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	01	Opérations non ventilables		80 294,84
SOUS-TOTAL						80 294,84
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT						80 294,84
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	01	Opérations non ventilables		80 294,84
SOUS-TOTAL						80 294,84
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						80 294,84

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
040	3555	Terrains aménagés	01	Opérations non ventialbles		80 294,84
SOUS-TOTAL						80 294,84
TOTAL						80 294,84
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
OPERATIONS REELLES						
Chapitre ou opération	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
SOUS-TOTAL						0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION						
Chapitre	Nature	Intitulé	Fonction	Intitulé	Gestionnaire	Montant
040	3555	Terrains aménagés	01	Opérations non ventilables		80 294,84
SOUS-TOTAL						80 294,84
TOTAL						80 294,84

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Frédéric LEVEILLE

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 70 Pouvoirs : 4 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 72 Contre : 1 Abstention : 1 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-177	Mesures conservatoires avant l'adoption du budget 2024 – Budget principal

Vu les articles L.1612-1 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant la possibilité pour l'exécutif de la collectivité, lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses relevant de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente ;

Considérant la possibilité pour l'exécutif, s'agissant de la section d'investissement, de procéder aux opérations afférentes au remboursement de la dette ;

Considérant la nécessité pour le conseil communautaire, en ce qui concerne les dépenses d'équipement, de délibérer afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits inscrits l'exercice précédent ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix (1 contre et 1 abstention), décide :

Article 1

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement pour un montant **786 000 €** comme suit :

Chapitre et/ou opération	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Libellé	Gestionnaire	MONTANT PROPOSITION NOUVELLE
34	Programme travaux d'accessibilité ERP	21731	Construction bâtiments publics	413	Piscines	BAT	3 000 €
				212	Ecoles primaires		12 000 €
96	"Coeur de ville" : OPAH - centre ville d'Argentan	2031	Frais d'études	72	aide au secteur locatif	ING	20 000,00
96	"Coeur de ville" : OPAH - centre ville d'Argentan	20422	Bâtiments et installations	824	Autres opérations d'aménagement urbain	ING	40 000,00
128	Plan Alimentaire Territorial	2031	Frais d'études	830	Environnement	UCDD	100 000,00
169	OPAH Intercommunale	2031	Frais d'étude	72	Aide au secteur locatif	ING	20 000,00
169	OPAH Intercommunale	20422	Bâtiments et installations	824	Autres opérations d'aménagement urbain	ING	36 000,00
207	Investissement enveloppe annuelle Transition énergétique UCDD 830	2031	Frais d'études	830	Environnement	UCDD	50 000,00
224	Voirie Intervention 2024	21751	Réseaux de voirie	822	Voirie communale et routes	VOI	230 000 €
1001	Gros entretien patrimoine bâti	21731	Construction bâtiments publics	212	Ecoles primaires	BAT	130 000 €
2002	Déploiement panneaux photovoltaïques - investissements productifs	2031	Frais d'études	830	Environnement	UCDD	50 000,00
4003	Aménagement Centre territorial de santé	2031	Frais d'études	824	Autres opérations d'aménagement urbain	ING	10 000,00
5200	Entretien des réseau Eaux Pluviales et GIEP	21751	Réseaux de voirie	811	Eau et assainissement	ASS	50 000 €
5300	Interventions sur ouvrages d'art	21751	Réseaux de voirie	822	Voirie communale et routes	VOI	35 000 €
							786 000 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 70 Pouvoirs : 4 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-178	Mesures conservatoires avant l'adoption du budget 2024 – Budget annexe Assainissement collectif

Vu les articles L.1612-1 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant la possibilité pour l'exécutif de la collectivité, lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses relevant de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente ;

Considérant la possibilité pour l'exécutif, s'agissant de la section d'investissement, de procéder aux opérations afférentes au remboursement de la dette ;

Considérant la nécessité pour le conseil communautaire, en ce qui concerne les dépenses d'équipement, de délibérer afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits inscrits l'exercice précédent ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement pour un montant **100 000 €** comme suit :

Chapitre et/ou opération	Libellé	Article	Libellé	Gestionnaire	MONTANT PROPOSITION NOUVELLE
1007	Travaux de réhabilitation réseaux assainissement collectif	2315	Installations, matériel et outillage techniques	ASS	100 000 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,

Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 4 Votants : 75 <u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

CC-2023-179	Tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et L.5211-10 et suivants ;
Considérant la nécessité de réactualiser les tarifs de l'Office de Tourisme ;

Considérant la nécessité de diversifier l'offre de l'Office de Tourisme ;
Considérant l'avis favorable de la commission Tourisme du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération n° CC-2023-085 du 13 avril 2023 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

D'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs et l'ajout de nouveaux articles selon le tableau ci-après.

Boutique Office de tourisme	
Désignation	Tarifs
Cartes postales	
A l'unité	0,50 €
Lot de 5	2,00 €
Lot de 10	3,50 €
Carte postale « faune et flore »	2,00 €
Carte postale « Plan d'Argentan »	1,00 €
Enveloppes	
Enveloppe PAP	1,40 €
Livres	
Eglise Saint-Germain	1,50 €
Guide des orchidées de l'Orne	3,00 €
La Baronnie d'Aunou-le-Faucon	17,00 €
Les carnets du petit naturaliste	1,00 €
Dessert de Normandie	5,00 €
Les p'tits normands découvrent...	5,95 €
Livres éditions La Petite Boîte :	
- La France racontée aux enfants	4,90 €
- La France racontée aux enfants	4,60 €
- La France racontée aux enfants	4,50 €
- La France racontée aux enfants	3,90 €
Normandie juin 44 - Tome 6	13,80 €
Histoire de Trun	19,90 €
Trouver, reconnaître et cuisiner les champignons de Normandie	8,00 €
Made in Normandie	5,00 €
Plantes médicinales de Normandie	15,00 €
A la découverte de l'Orne	13,50 €
Un village de Normandie "Aunou-le-Faucon"	15,00 €
Histoire de la Normandie	5,00 €
Hauts lieux de légendes en Normandie	5,00 €
Mythes et symboles de Normandie	3,80 €
La Préhistoire dans le Bocage ornaï et ses abords	25,00 €
Topoguides	
Val d'Orne en Suisse Normande	5,00 €
A cheval en PAPAO	5,00 €
L'Orne à pied	14,90 €
Chemin vers le Mont-Saint-Michel	15,70 €
Le chemin de Rouen au Mont-Saint-Michel	12,00 €

Articles divers	
Magnet	3,00 €
Porte-clés	3,00 €
Crayon à papier "Normandie"	0,50 €
Autocollant	3,00 €
Drapeau	3,00 €
Badge métal	2,00 €
Jeu de 7 familles	7,00 €
Coloriage	3,90 €
Mug (grande taille)	6,50 €
Mug (taille moyenne)	5,00 €
Jeu "Défi de Normandie"	13,90 €
Tatouages "La Normandie"	3,90 €
Boîte à Meuh	3,00 €
Boule à neige	5,00 €
Boule à neige (45mn)	3,50 €
Affiche (65mn)	6,00 €
Pièce de collection	3,00 €
Jeu de carte	5,00 €
Carte Michelin : Normandie	7,60 €
Carte IGN série bleue	13,50 €
Prestations diverses	
Visite guidée du Camp de Bierre	2,50 €
Visite guidée du Camp de Bierre pour les moins de 12 ans	Gratuit
Visite guidée proposée par l'Office du Tourisme	2,50 €
Visite guidée proposée par l'office du tourisme pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les minima sociaux et les étudiants	Gratuit
Locations de vélos à assistance électrique	
Forfait deux heures	7,00 €
Forfait demi-journée	12,00 €
Forfait journée	17,00 €
Forfait week-end ou 2 jours	33,00 €

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 4 Votants : 75 <u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

CC-2023-180

Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-20 et L.5212-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2023-17 comité syndical du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA) du 3 octobre 2023 relative à la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents, approuvés le 3 octobre 2023 ;
Considérant qu'il revient à la communauté de communes Terres d'Argentan Interco de se prononcer sur cette modification statutaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'accepter le transfert du siège social du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents au 23 rue Maurice Ravel, 1^{er} étage, à Argentan.

Article 2

D'approuver la modification de l'article 3 (siège) des statuts du Syndicat Mixte de l'Orne et ses affluents.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLE

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 4 Votants : 75 <u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

CC-2023-181	Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste de chef de projet Territoires d'industrie
-------------	---

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs ;

Considérant l'avis favorable de la commission numérique, communication, administration générale du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un poste non permanent d'attaché territorial à temps complet pour exercer les fonctions de chef de projet territoires d'industrie dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de deux ans.

Article 2

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 4 Votants : 75 <u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-182	Remboursement des frais de mission

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
Considérant qu'il convient d'approuver les nouveaux montants pour les remboursements des frais de restauration et d'hébergement.
Considérant l'avis favorable de la commission Numérique, communication et administration générale du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les montants pour les frais de déplacements des personnels (indemnités de mission en métropole) comme suit :

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90 €	120 €	140 €
Déjeuner	20 €	20 €	20 €
Dîner	20 €	20 €	20 €

Article 2

De préciser que pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

Article 3

De préciser que le remboursement est effectué aux frais réellement engagés, dans la limite de ces montants plafonds.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 4 Votants : 75 <u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-183	Convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour une mission Animation Attractivité Territoriale

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant le partenariat avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne ;

Considérant le contexte de nécessaire développement socio-économique et démographique des territoires, dans lequel la concurrence territoriale est forte ;
Considérant l'intérêt de bénéficier d'une mission d'animation sur l'attractivité territoriale, ayant pour objectif le développement économique et la solidarité territoriale ;
Considérant la fiche de cadrage de la mission de prestation de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne ;
Considérant le projet de convention pour la mission d'animation attractivité territoriale établie par l'ADI61 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Développement économique du 7 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour une mission attractivité territoriale.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 4 Votants : 75 <u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-184	Ouverture dominicale des commerces de détail sur le territoire de Terres d'Argentan Interco pour l'année 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code du travail, notamment les articles L.3132-26 à L.3132-27-1 et R.3132-21 ;

Considérant les consultations des organisations d'employeurs et de salariés intéressées en date du 30 octobre 2023 ;

Considérant que le nombre des dimanches ouverts à l'activité commerciale ne peut excéder douze par an ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement économique du 7 décembre 2023. ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'émettre un avis favorable au calendrier 2024 d'ouverture dominicale des commerces de détail sur le territoire de Terres d'Argentan Interco, soit :

- Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, le secteur bricolage et les commerces réglementés par un arrêté préfectoral, les dimanches :
 - 14 janvier 2024
 - 17 mars 2024
 - 31 mars 2024
 - 6 juin 2024
 - 30 juin 2024
 - 1^{er} septembre 2024
 - 8 septembre 2024
 - 1^{er} décembre 2024
 - 8 décembre 2024
 - 15 décembre 2024
 - 22 décembre 2024
 - 29 décembre 2024
- Pour les commerces de détail automobile, les dimanches correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes), à savoir :
 - 14 janvier 2024
 - 17 mars 2024
 - 16 juin 2024
 - 15 septembre 2024
 - 13 octobre 2024

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 4 Votants : 75 <u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-185	Cession de terrain situé sur le Parc d'Activités de Beaulieu à Argentan

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-9 et suivants et L.5211-37 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Considérant le souhait de l'entreprise Jesly Associés de développer son activité de réalisation de travaux dans différents domaines que sont l'électricité, les panneaux solaires, la pompe à chaleur, l'isolation intérieur/extérieur et le carrelage, sur le parc d'activités de Beaulieu ;

Considérant l'intérêt manifesté par la SARL Jesly Associés d'acquérir la parcelle cadastrée ZD n°239 pour une superficie prévisionnelle d'environ 5 000 m², à préciser par bornage ;

Considérant l'avis rendu par le service France Domaine en date du 31 mai 2022, au regard du projet de cession envisagé ;

Considérant que Terres d'Argentan Interco pourrait céder le bien immobilier au montant estimé par le service des domaines au prix de 10 euros/m² HT assorti d'une marge de négociation de $\pm 10\%$;

Considérant l'orientation 3 « un territoire dynamique et attractif » du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement économique du 7 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la cession à la SCI MJB Associés, dont le siège social sera situé 24 rue des violettes à Argentan (61200) qui est en cours de constitution, de la parcelle cadastrée ZD n° 239 représentant une superficie de terrain de 5 000 m².

Article 2

De préciser que cette superficie est prévisionnelle et sera précisée par le bornage à venir.

Article 3

D'approuver la cession de la parcelle au prix de 10 euros HT/m² soit une cession estimée à 50 000 € HT.

Article 4

De dire que soit mis à la charge de l'acquéreur les frais de bornage, les frais de clôture, les frais de raccordement aux réseaux et les frais d'acte ;

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette mise en vente et à signer tous documents y afférent.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'F. Leveillé', written in a cursive style.

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO _____ Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 4 Votants : 75 <u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.
CC-2023-186	Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle Action Cœur de Ville

Vu la convention-cadre « Action Cœur de Ville » co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'homologation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par l'arrêté préfectoral n°1122-19-10-021 du 6 mai 2019 ;
Vu l'avenant n° 1 à la convention cadre « Action cœur de Ville » du 9 mars 2020 ;
Vu la validation du projet Action Cœur de Ville 2023-2026 d'Argentan par les partenaires signataires de la convention Action Cœur de Ville en comité de pilotage Action Cœur de Ville le 12 juin 2023 ;
Vu l'avis favorable du comité régional des financeurs Action Cœur de Ville du 17 novembre 2023 au sujet du programme Action Cœur de Ville 2023-2026 d'Argentan ;
Considérant le caractère prioritaire de la redynamisation du centre-ville pour favoriser l'attractivité de la ville d'Argentan et du territoire de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant l'engagement des partenaires vis-à-vis du projet Action Cœur de Ville d'Argentan ;
Considérant l'avenant n°1 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » ;
Considérant les 4 orientations du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

- Orientation 1 : Un territoire exemplaire en matière de transition écologique
- Orientation 2 : Un territoire solidaire et accueillant
- Orientation 3 : Un territoire dynamique et attractif
- Orientation transversale : Affirmer le positionnement de Terres d'Argentan Interco

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme-logement du 5 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider le plan d'actions exposés dans l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle Action Cœur de Ville.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération et notamment l'avenant n° 2 à la convention-cadre « Action cœur de ville » et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'F. Leveillé', written over a large, stylized blue loop.

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 72 Pouvoirs : 4 Votants : 76 <u>Vote</u> Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÈSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

CC-2023-187	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi-H
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 à L.5211-6-3 et L.5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-5 et L.153-12 ;

Vu les délibérations n° D2022-46 URB et D2022-119 URB du Conseil Communautaire de Terres d'Argentan Interco prescrivant l'élaboration du PLUi-H et arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de commune et les communes membres ;

Considérant que la volonté de la communauté de communes de Terres d'Argentan interco d'assurer un développement équilibré de son territoire l'a conduit à s'engager dans la démarche d'élaboration du PLUi-H ;

Considérant les débats qui ont eu lieu dans les conseils municipaux des communes membres de Terres d'Argentan Interco à compter de la présentation du PADD à l'ensembles des maires et des comités de suivi du PLUi-H le 17 octobre 2023 ;

Considérant l'exposé sur le PADD ;

Considérant l'intérêt de débattre des orientations générales du PADD ;

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme-logement du 05 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prendre acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'F. Leveillé', written over a large, stylized blue 'X' mark.

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 72 Pouvoirs : 4 Votants : 76 <u>Vote</u> Pour : 39 Contre 33 Blancs ou Nuls : 4 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, HOULLIER Karim, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), De GOUSSENCOURT Marc (pouvoir à HOULLIER Karim), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine.

CC-2023-188

Fermeture de l'école Jean de la Fontaine - Argentan

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-30 ;
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 212-1 et L212-7 ;
Vu l'avis du Préfet en date du 15 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du 13 décembre 2023 de la commission éducation ;
Vu l'avis du conseil d'école en date du 14 novembre 2023 ;
Considérant la baisse constante et significative des effectifs de l'école Jean de la Fontaine ;
Considérant le fait qu'une part significative des élèves de l'école Jean de la Fontaine relèvent d'autres secteurs de scolarisation de l'intercommunalité ;
Considérant que la capacité d'accueil des autres écoles du territoire permettrait de réaffecter les élèves relevant actuellement de l'école Jean de la Fontaine tout en assurant un équilibre des effectifs entre les différentes écoles concernées ;
Considérant que des réunions d'information avec les familles et des groupes de travail avec les parents d'élèves élus ont été organisés par la communauté de communes ;
Considérant la demande présentée par au moins un tiers des membres présents de procéder à un vote à scrutin secret ;
Considérant la constitution d'un Bureau de vote composé de M. Frédéric LEVEILLÉ, président, de MM. Karim HOULLIER et Julian LADAME, assesseurs et Mme Taly GRESSANT, secrétaire ;
Considérant la surveillance par le Bureau de vote du bon déroulement de l'opération électorale ;
Considérant les résultats du dépouillement du scrutin, conduisant à constater qu'il y a eu 76 votants, 72 suffrages exprimés et 4 bulletins blancs ou nuls ;
Considérant le résultat définitif du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 39 voix contre 33, décide :

Article 1

D'approuver la fermeture des locaux de l'école Jean de Fontaine à compter de la rentrée scolaire 2024.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions administratives afférentes à cette fermeture d'école

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,

A blue ink signature of Frédéric LEVEILLÉ, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a series of horizontal strokes.

Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 70 Pouvoirs : 3 Votants : 73 <u>Vote</u> Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis, TÉRÉSA Isabelle. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.
CC-2023-189	Contrat Opérationnel de Mobilité (COpM) pour le bassin de mobilité des Collines de Normandie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-9 et L. 5211-1 ;
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite MAPTAM ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite NOTRe ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L.1211-3, L.1215-1, L.1215-2, et L.1231-1 et suivants ;
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Considérant l'avis favorable de la commission Développement durable du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider l'ensemble des actions envisagées dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité qui valorisera les actions menées par le service mobilité de Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser Monsieur le président à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.

CC-2023-190

Convention avec l'association Mobylis pour la mise en place de services sur la mobilité solidaire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses article L.1111-9 et L. 5211-1 ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L.1211-3, L.1215-1, L.1215-2 et L.1231-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Considérant l'intérêt de faciliter la mobilité solidaire pour les habitants en précarité énergétique et les jeunes en recherche de stage ou d'emploi ;
Considérant la proposition de partenariat avec l'association Mobylys ;
Considérant l'avis favorable de la commission Développement durable du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider l'ensemble des actions envisagées dans le cadre de la convention avec Mobylys qui a pour objectif d'étendre les services développés par le service mobilité de Terres d'Argentan Interco sur le volet de la Mobilité solidaire.

Article 2

D'autoriser Monsieur le président à signer la convention afférente ainsi que tous documents nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNEHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.
CC-2023-191	Instauration d'un tarif forfaitaire de réparation pour le service de location de vélos à assistance électrique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses article L. 2224-1 et suivants et L. 5211-10 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-026 du 16 mars 2023 ;

Considérant l'intérêt, à des fins d'amélioration du service de location de vélo à assistance électrique, de prévoir un tarif forfaitaire de réparation pour toutes les interventions de réparation dont le coût est inférieur à 10 €.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 4 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De compléter la liste des tarifs des pièces détachées nécessaire au bon fonctionnement du service de location de vélos à assistance électrique, par l'ajout d'un forfait qui se présentera sous la forme suivante :

PRESTATION	PRIX HT	PRIX TTC
Forfait réparation	8,33 €	10 €

Article 2

D'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëticia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.

CC-2023-192	Partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie sur un dispositif de plantation de haies (SENSIBILIS'HAIE)
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la Convention sur la Diversité Biologique qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, reconnaissant la conservation de la biodiversité comme une « préoccupation commune à l'humanité » ;

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Considérant la présentation de la troisième Stratégie Nationale de la Biodiversité, le 27 novembre dernier, par la première ministre s'engageant à replanter 50 000 km de haies d'ici 2030 ;

Considérant les missions dévolues au service Urgence Climatique et Développement Durable ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement durable du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie pour la mise en place d'un dispositif de plantation de haies.

Article 2

D'approuver la plantation de 50 m de haie sur la commune de Gouffern-en-Auge et d'organiser le chantier participatif avec les élèves du collège Rostand et du Lycée Gabriel.

Article 3

D'approuver la charte d'engagement du dispositif Sensibilis'haie et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO _____ Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.

CC-2023-193	Partenariat avec l'association Expériences Communes concernant la transition écologique et le développement durable
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;
Considérant l'intérêt de permettre aux élus municipaux de partager leurs expériences entre pairs dans le cadre d'actions de transition écologique et de développement durable ;
Considérant la formation « Transition écologique et développement durable » apportée aux 33 élus communaux en 2021/2022 ;

Considérant les missions dévolues au service Urgence Climatique et Développement Durable ;
Considérant l'avis favorable de la commission Développement durable du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le principe d'un partenariat avec l'association Expériences Communes pour la mise en commun d'informations et le partage d'expériences dans les domaines de la transition écologique et du développement durable.

Article 2

De verser une cotisation pour l'année 2024 d'un montant de 1 500 €.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 1 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.
CC-2023-194	Convention de redevance spéciale pour les déchets non ménagers

Vu les articles L.2224-13 à L.2224-17 et L.2333-78 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux qui a institué le principe d'une Redevance Spéciale pour ce type de déchets, modifiée par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 qui l'a rendue obligatoire à compter du 1er janvier 1993, codifiée aux articles L.541-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil syndical en date du 31 mars 2005.

Considérant la nécessité de renouveler la convention « Redevance Spéciale Etablissement Public » pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des voix (1 abstention), décide :

Article 1

D'approuver le renouvellement de la convention « Redevance Spéciale Etablissements Publics », jointe.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention « Redevance Spéciale Etablissements Publics » avec le SITCOM, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 1 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.

CC-2023-195

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales – Validation des nouvelles prescriptions du zonage eaux pluviales et lancement d'une enquête publique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-10 ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.121-1 relatif à la prise en compte de la prévention des risques naturels prévisibles dans les Plans Locaux d'Urbanisme ;

Considérant la demande de dossier d'examen au cas par cas effectuée auprès de la Mission Régionale d'autorité environnementale de Normandie en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage d'assainissement des eaux pluviales pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), en cohérence avec les réalités du territoire communautaire ;

Considérant que le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales tel qu'il est présenté est prêt à être soumis à enquête publique ;

Considérant l'avis favorable de la commission Assainissement-Eaux pluviales-GEMAPI du 27 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des voix (1 abstention), décide :

Article 1

D'approuver les prescriptions du zonage des eaux pluviales avant mise à enquête publique.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Patrick BELLANGER, 6^{ème} vice-président délégué, à lancer une enquête publique pour l'approbation définitive du zonage des eaux pluviales et de sa réglementation associée.

Article 3

De préciser que le règlement du zonage des eaux pluviales sera annexé aux différents documents d'urbanisme existants et futurs.

Article 4

D'abroger la délibération du conseil communautaire n° D2022-150 ASS du 29 septembre 2022.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.

CC-2023-196	Schéma directeur et de gestion des eaux pluviales – Avenant n° 1 concernant l'ajout de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-5, ainsi que ses articles L.2194-1, L.2194-2 et R.2194-1 à R.2194-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-70 ASS en date du 23 juillet 2020 autorisant le lancement d'une consultation sous la forme d'un marché public de services en procédure formalisée, appel d'offres ouvert, pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales urbaines sur le territoire de Terres d'Argentan Interco ;

Considérant la nécessité de procéder à un avenant (ajout de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires) ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Considérant l'avis favorable de la commission Assainissement-eaux pluviales-GEMAPI du 27 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la passation de l'avenant n° 1 relatif au marché cité précédemment, avec le bureau d'études ARTELIA par l'ajout des 4 prix nouveaux suivants :

N° prix	Libellé	Unité	PU (€ HT)
5.2.1	Reprise du dossier de zonage	Forfait	1 625
5.7.1	Reprise du règlement de service	Forfait	605
5.9	Rapport d'évaluation environnementale	Forfait	10 000
5.9.1	Reprise du rapport d'évaluation environnementale	Forfait	1 250

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces correspondantes.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'Etablissement.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO _____ Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.
CC-2023-197	Groupement de commande avec le SIAEP de la région d'Argentan concernant un marché de travaux relatif à la création de réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le quartier des Trois Croix à Argentan

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;

Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec le SIAEP de la région d'Argentan afin de passer un marché de travaux relatif à la création de réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le quartier des Trois Croix à Argentan ;
Considérant l'avis favorable de la commission Assainissement-eaux pluviales et GEMAPI du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un groupement de commandes entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le SIAEP de la région d'Argentan pour la passation d'un marché de travaux relatif à la création de réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le quartier des Trois Croix à Argentan.

Article 2

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier le marché au nom des membres du groupement de commandes et de gérer les contentieux éventuels dans le cadre de la passation du marché.

Article 3

D'autoriser à ce que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens, soit celle du coordonnateur.

Article 4

D'autoriser Monsieur le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëticia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNEHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.

CC-2023-198	Rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2022
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5, D.2224-7 ainsi que ses annexes V et VI ;
Vu l'article L.213-2 du code de l'environnement ;

Considérant la nécessité de présenter ces rapports sur le prix et la qualité du service public à l'assemblée délibérante ;

Vu l'avis favorable de la commission Assainissement-Eaux Pluviales-GEMAPI du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif au titre de l'année 2022 suivants :

Service public d'assainissement collectif - RPQS 2022

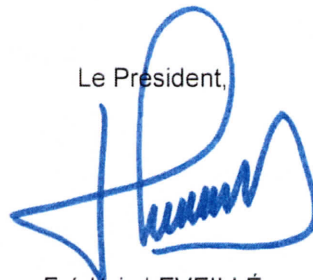
1. Systèmes d'assainissement d'Argentan, Bailleul, Chambois/Fel, Exmes, Le Bourg Saint-Léonard (Bourg + Fougy), Nécy, Occagnes, Rônai, Saint-Pierre-la-Rivière, Vrigny (Bourg + Petite Rivière) – Délégation de service public Eaux de Normandie
2. Systèmes d'assainissement de Rânes, Lougé-sur-Maire, Vieux-Pont, Boucé, Goulet - Délégation de service public Eaux de Normandie
3. Système d'assainissement d'Ecouché - Délégation de service public VEOLIA
4. Système d'assainissement de Trun - Délégation de service public SAUR

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 74 <u>Vote</u> Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëticia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.

CC-2023-199

Rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Année 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5, D.2224-7 ainsi que ses annexes V et VI ;
Vu l'article L.213-2 du code de l'environnement ;

Considérant la nécessité de présenter ce rapport sur le prix et la qualité du service public à l'assemblée délibérante ;

Vu l'avis favorable de la commission Assainissement-Eaux Pluviales-GEMAPI du 13 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Terres d'Argentan Interco au titre de l'année 2022.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du jeudi 21 décembre 2023
<u>Date de convocation</u> 15 décembre 2023 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 71 Pouvoirs : 3 Votants : 72 <u>Vote</u> Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Publication ou notification le : 29 DEC. 2023	Le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, de Terres d'Argentan Interco. <u>Etaient présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i>, CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i>, MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i>, ALLIGNÉ Christophe, BALLON Michèle, BALLOT Jean-Philippe, BEAUVAIS Philippe, BELHACHE Alexandra, BENOIST Danièle, BERRIER Daniel, BEUCHER Christophe, BISSON Jean-Marie, BLAIS-LEBLOND Laëtizia, BOISSEAU Nadine, BUON Michel, CHRISTOPHE Hubert, CLAEYS Patrick, CLEREMBAUX Thierry, COUANON Thierry, COUPRIT Pierre, DELABASLE Stanislas, DELAUNAY Amélie, DERRIEN Anne-Marie, DROUET Nicolas, DROUIN Jacques, FRÉNÉHARD Guy, GARNIER Philippe, GOBÉ Carine, GODET Frédéric, GOSSELIN Alain, GRESSANT Taly, GUILLOCHIN Katia, JIDOUARD Philippe, JOUADE Yannick, LADAME Julian, LAHAYE Jean-Jacques, LAMBERT Hervé, LAMOTHE Patrick, LASNE Hervé, LEROUX Jean-Pierre, LOLIVIER Alain, LOUVET Nathalie, MADEC Boris, MALLET Gilles, MARRIERE Daniel, MELOT Michel, MENARD Jacqueline, MESSENGER Brigitte, MONTEGGIA Martine, MORIN Lucienne, NOSS Eric, PICCO Alain, PRIGENT Jacques, RUPPERT Roger, SAUSSAIS Delphine, SCHNEIDER Xavier, SÉJOURNÉ Hubert, TÉRÉSA Isabelle, THIERRY Anne-Charlotte, VALLET Serge, VERRIER Patrice, De VIGNERAL Guillaume, VIMONT Jacques. <u>Etaient présents en tant que suppléants</u> : CARIOLI Geneviève (BARDIN Franck), SOCKEEL Didier (LE FEUVRIER Patricia). <u>Excusés</u> : APPERT Catherine (pouvoir à COUANON Thierry), BOURDELAS Karine, DUPONT Cécile, ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à PRIGENT Jacques), GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), LE CHERBONNIER Louis. <u>Absents</u> : GEOFFROY Catherine, De GOUSSENCOURT Marc, LECERF Lionel, MELCHIORRI Catherine, HOULLIER Karim.
CC-2023-200	Convention avec Orne Habitat suite à la réforme de la gestion en flux des réservations de logements

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.441-1 ;
Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique ;
Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements sociaux ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 relatif à la liste minimale des matières devant être réglées par la convention de réservation de logement notamment les articles R.441-5-3 et R.441-5-4 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant qu'une nouvelle convention doit être établie entre Terres d'Argentan Interco et Orne Habitat pour définir les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par Terres d'Argentan Interco sur le patrimoine du bailleur social Orne Habitat ;

Considérant l'avis favorable de la commission Logement du 5 décembre 2023 ;

N'ont pas pris part au vote : CHOQUET Brigitte et THIERRY Anne-Charlotte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de réservation d'un logement social entre Terres d'Argentan Interco et Orne Habitat

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,



Frédéric LEVEILLÉ